

PLU approuvé par DCM du 23 avril 2012.
Modifications Simplifiées n°01
approuvées par DCM du 19 juin 2013.
Modification n°01 du PLU
approuvée par DCM du 13 mai 2015

DOCUMENT DE TRAVAIL



Echelle : 1/2000

- AU** Zone
- AUa** Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du L.130-1
- 4** Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- Emprise maximale de construction
- a** Emprise maximale des constructions hauteur maximale 9 mètres par rapport à la RD
- Orientation du faîtage des toits
- ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'une restauration (article L.111-3 du CU)

